

L'ARS Paca renforce l'accès aux soins en région Paca.

Marseille, le 18 avril 2018.

L'accès à des soins de qualité et l'organisation des soins de proximité sont deux enjeux majeurs pour les acteurs de santé comme pour l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca). Depuis janvier 2018, l'ARS Paca déploie son nouveau plan régional pour renforcer et garantir un égal accès aux soins dans les territoires. Il constitue le fil rouge de la stratégie régionale des soins de proximité que l'ARS met en œuvre avec l'ensemble de ses partenaires régionaux.

Garantir l'accès à des soins de qualité, partout et au bon moment, c'est l'objectif du plan territorial d'accès aux soins (PTAS), présenté par Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, le 13 octobre 2017, que l'ARS Paca s'attache à déployer par des solutions adaptées aux territoires.

Une déclinaison adaptée aux spécificités régionales.

Notre région est marquée par une répartition inégale de la population et des professionnels de santé (forte concentration sur le littoral et la vallée du Rhône), une population plus âgée que la moyenne nationale, et une précarité et des inégalités socio-économiques importantes.

Le nouvel arrêté du « zonage médecins » par l'ARS Paca a permis une augmentation du nombre de territoires éligibles à des aides au maintien ou à l'installation de médecins (40,6 % de la population de la région Paca vit sur un territoire éligible à ces aides). Mais l'égal accès à des soins de qualité ne se limite pas à la question de l'installation des professionnels de santé.

Pour répondre aux défis auxquels est confrontée la région, l'ARS Paca engage des actions concrètes et prioritaires sur le terrain :

- la création d'un observatoire territorial de l'offre libéral pour **identifier les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins** ;
- la création d'un guichet unique pour **informer et accompagner les jeunes diplômés et professionnels de santé** dans leur parcours professionnel, de leur installation jusqu'à leur retraite ;
- la convergence des dispositifs de coordination autour des **plateformes territoriales d'appui** (PTA) pour soutenir les professionnels dans la prise en charge de patients en situation complexe ;

Des initiatives territoriales remarquables en région Paca.

- **1 équipe mobile de santé visuelle** composée d'une orthoptiste du centre de santé de Manosque équipée d'un rétinographe mobile parcourt les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence pour répondre aux besoins des habitants qui ne peuvent accéder à un ophtalmologiste ;
- **2 cabinets de montagne**, aux Orres et Ancelle, pour répondre à une offre de soins dans les stations de ski pour les touristes et la population résidant toute l'année ;
- **1 maison de santé pluri professionnelle dans les quartiers Nord de Marseille** (MSP) disposant d'un pôle de consultations de spécialistes secteur 1 et une permanence de soins ouvertes de 9h à minuit 7j/7 ;
- **1 expérimentation de 6 « MSP connectées »**, co-financée ARS-Conseil régional, pour accompagner les MSP aux outils numériques, tels que la télémédecine, et à une organisation innovante ;
- **9 plateformes territoriales d'appui aux parcours complexes**, apportant au quotidien un soutien aux professionnels de santé face aux situations complexes qu'ils rencontrent. La région Paca sera la première région couverte en PTA fin 2018.

L'offre de soins de proximité en Paca : les chiffres clefs.

- **31 maisons de santé** pluri professionnelles, 130 centres de santé, 5 CPTS, 2 cabinets de montagne
- **9000 médecins généralistes** et 11500 spécialistes.
- **99 % de la population dispose d'un service de soins urgents** à moins de 30 minutes.
- **350 médecins urgentistes.**

— Contacts Presse
— Agence régionale de santé Paca
— > Valérie Bourgeois :
— valerie.bourgeois@ars.sante.fr
— 04 13 55 83 67 / 07 87 00 56 31

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@ARSPaca

